

DOCUMENT UNIQUE

« Volailles du Maine »

N° UE : [réservé UE]

AOP () IGP (X)

1. DENOMINATION(S)

« Volailles du Maine »

2. ETAT MEMBRE OU PAYS TIERS

France

3. DESCRIPTION DU PRODUIT OU DE LA DENREE ALIMENTAIRE

3.1. Type de produit

Classe 1.1 : « Viande (et abats) frais »

3.2. Description du produit portant la dénomination visée au point 1

Les « Volailles du Maine » sont présentées sous forme de viande crue, en frais ou surgelée :

- de carcasses (avec ou sans abats),
- de découpes,
- de morceaux de découpe,
- d'abats.

Elles appartiennent aux familles et types suivants :

- *Gallus* : poulet, poularde, chapon, mini-chapon, poule,
- *Numida meleagris* : pintade, chapon de pintade,
- *Meleagris gallopavo* : dinde,
- *Cairina muschata* : canard,
- *Anser anser* : oie.

La viande des « Volailles du Maine » correspond à une viande de volailles dont la pointe du sternum est flexible (non ossifiée) de type viande à rôtir ou à poêler pour les volailles de chair et à une viande de volailles dont la pointe du sternum est rigide (ossifiée) à braiser, confire ou bouillir pour les poules.

Les « Volailles du Maine » présentent :

- Une bonne conformation.
- Les os sont résistants.
- La chair est dodue, la poitrine bien développée, large, longue et charnue, les cuisses sont charnues, sauf pour les poules.
- État d'engraissement :

Production	État d'engraissement
Poulet, dinde à rôtir, dinde de découpe	Couche mince de graisse sur la poitrine, le dos, les cuisses
Pintade	Couche très mince de graisse sur la poitrine, le dos, les cuisses
Chapon, mini-chapon, poularde, chapon de pintade	Couche épaisse sur la poitrine, le dos, les cuisses
Oie	Couche de graisse modérée à épaisse sur la poitrine, le dos, les cuisses
Canard	Couche de graisse modérée sur la poitrine, le dos, les cuisses
Poule	Couche de graisse modérée sur la poitrine, le dos, les cuisses

Les « Volailles du Maine » répondent aux critères de qualité suivants :

- pour les carcasses : classe A et poids minimal :

	Poids minimum éviscéré sans abats (g)	Poids minimum effilé (g)
Poulet	950 – 81 / 84 jours 1150 – 100 jours	1300 – 81 / 84 jours 1500 – 100 jours
Poule	900	
Chapon	2400	2900
Mini-chapon	1600	2000
Poularde	1550	1900
Pintade	800	1100
Chapon de pintade	1300	1800
Dinde à rôtir	2300 – femelles 3100 – mâles	2700 - femelles 3600 – mâles
Dinde de découpe	2800 – femelles 4100 – mâles	
Canard	1250 – femelles	2900 – femelles

	2300 – mâles	1600 – mâles
Oie	2700	3100

- pour les découpes et morceaux de découpe : classe A et issus de carcasses respectant le poids minimal
- pour les abats (foie, gésier, cœur) : intégrité préservée, couleur homogène.

3.3. Aliments pour animaux (uniquement pour les produits d'origine animale) et matières premières (uniquement pour les produits transformés)

3.4. Étapes spécifiques de la production qui doivent avoir lieu dans l'aire géographique délimitée

Les opérations suivantes sont réalisées dans l'aire géographique : élevage des volailles.

3.5. Règles spécifiques applicables au tranchage, râpage, conditionnement, etc., du produit auquel la dénomination fait référence

3.6. Règles spécifiques applicables à l'étiquetage du produit auquel la dénomination fait référence

L'étiquetage comporte la dénomination « Volailles du Maine » et le symbole IGP de l'Union européenne dans le même champ visuel.

4. DESCRIPTION SUCCINTE DE LA DELIMITATION DE L'AIRE GEOGRAPHIQUE

L'aire géographique des « Volailles du Maine » est définie suivant des critères climatiques et historiques. L'aire comprend les départements de la Sarthe et de la Mayenne et les zones limitrophes drainées par le bassin de la rivière la Maine et tous ses affluents : le Loir, la Sarthe et la Mayenne, ainsi que les cours d'eau qui les rejoignent.

Cette aire est située sur la base du code officiel géographique (COG) 2021 :

- Les départements de la Sarthe (72) et de la Mayenne (53) dans leur intégralité
- Eure-et-Loir (28) : Arcisse , Argenvilliers , Authon-du-Perche , Beaumont-les-Autels , Belhomert-Guéhouville , Béthonvilliers , Champrond-en-Gâtine , Champrond-en-Perchet , Chapelle-Guillaume , Chapelle-Royale , Charbonnières , Chassant , Combres , Coudray-au-Perche , Fontaine-Simon , Frazé , Friaize , Happonvilliers , La Bazoche-Gouet , La Croix-du-Perche , La Gaudaine , La Loupe , Le Thieulin , Les Autels-Villevillon , Les Corvées-les-Yys , Les Étilleux , Luigny , Manou , Marolles-les-Buis , Meaucé , Miermaigne , Montigny-le-Chartif , Montireau , Montlondon , Moulhard , Nogent-le-Rotrou , Nonvilliers-Grandhoux , Saint-Bomer , Saint-Éliph , Saint-Jean-Pierre-Fixte , Saint-Maurice-Saint-Germain , Saint-Victor-de-Buthon , Saintigny , Souancé-au-Perche , Thiron-Gardais , Trizay-Coutretot-Saint-Serge , Vaupillon ,

Vichères

- Indre-et-Loire (37) : Ambillou , Autrèche , Auzouer-en-Touraine , Avrillé-les-Ponceaux , Beaumont-Louestault , Benais , Bourgueil , Braye-sur-Maulne , Brèches , Bueil-en-Touraine , Cerelles , Chançay , Chanceaux-sur-Choisille , Channay-sur-Lathan , Charentilly , Château-la-Vallière , Château-Renault , Chemillé-sur-Dême , Chouzé-sur-Loire , Cinq-Mars-la-Pile , Cléré-les-Pins , Continvoir , Coteaux-sur-Loire , Couesmes , Courcelles-de-Touraine , Crotelles , Dame-Marie-les-Bois , Épeigné-sur-Dême , Fondettes , Gizeux , Hommes , La Chapelle-sur-Loire , La Ferrière , La Membrolle-sur-Choisille , Langeais , Le Boulay , Les Hermites , Lublé , Luynes , Marcilly-sur-Maulne , Marray , Mazières-de-Touraine , Mettray , Monnaie , Monthodon , Morand , Neuillé-le-Lierre , Neuillé-Pont-Pierre , Neuville-sur-Brenne , Neuvy-le-Roi , Noizay , Notre-Dame-d'Oé , Nouzilly , Parçay-Meslay , Pernay , Restigné , Reugny , Rillé , Rochecorbon , Rouziers-de-Touraine , Saint-Antoine-du-Rocher , Saint-Aubin-le-Dépeint , Saint-Christophe-sur-le-Nais , Saint-Cyr-sur-Loire , Saint-Étienne-de-Chigny , Saint-Laurent-de-Lin , Saint-Laurent-en-Gâtines , Saint-Nicolas-de-Bourgueil , Saint-Nicolas-des-Motets , Saint-Paterne-Racan , Saint-Roch , Saunay , Savigné-sur-Lathan , Semblançay , Sonzay , Souvigné , Tours (uniquement dans la partie au nord de la Loire) , Vernou-sur-Brenne , Villebourg , Villedômer , Villiers-au-Bouin , Vouvray
- Loir-et-Cher (41) : Ambloy , Areines , Artins , Authon , Azé , Baillou , Beauchêne , Bonneveau , Bouffry , Boursay , Brévainville , Busloup , Cellé , Chauvigny-du-Perche , Choue , Cormenon , Couëtron-au-Perche , Coulommiers-la-Tour , Crucheray , Danzé , Droué , Épiais , Épuisay , Faye , Fontaine-les-Coteaux , Fontaine-Raoul , Fortan , Fréteval , Gombergean , Houssay , Huisseau-en-Beauce , La Chapelle-Enchérie , La Chapelle-Vicomtesse , La Fontenelle , La Ville-aux-Clercs , Lancé , Lavardin , Le Gault-du-Perche , Le Plessis-Dorin , Le Poislay , Le Temple , Les Essarts , Les Hayes , Les Roches-l'Évêque , Lignièrès , Lisle , Lunay , Marcilly-en-Beauce , Mazangé , Meslay , Mondoubleau , Montoire-sur-le-Loir , Montrouveau , Morée , Naveil , Nourray , Oucques La Nouvelle , Périgny , Pezou , Pray , Prunay-Cassereau , Rahart , Renay , Rhodon , Rocé , Romilly , Ruan-sur-Eggonne , Saint-Amand-Longpré , Saint-Arnoult , Saint-Firmin-des-Prés , Saint-Gourgon , Saint-Hilaire-la-Gravelle , Saint-Jacques-des-Guérets , Saint-Jean-Froidmentel , Saint-Marc-du-Cor , Saint-Martin-des-Bois , Saint-Ouen , Saint-Rimay , Sainte-Anne , Sargé-sur-Braye , Sasnières , Savigny-sur-Braye , Selommes , Sougé , Ternay , Thoré-la-Rochette , Tourailles , Troo , Vallée-de-Ronsard , Vendôme , Villavard , Villebout , Villechauve , Villedieu-le-Château , Villemardy , Villeporcher , Villerable , Villeromain , Villetrun , Villiers-sur-Loir , Villiersfaux
- Maine-et-Loire (49) : Allonnes , Angers , Angrie , Armaillé , Avrillé , Baracé , Baugé-en-Anjou , Baucouzé , Beaufort-en-Anjou , Bécon-les-Granits , Blou , Bouchemaine , Bouillé-Ménard , Bourg-l'Évêque , Brain-sur-Allonnes , Briollay , Candé , Cantenay-Épinard , Carbay , Challain-la-Potherie , Chambellay , Champtocé-sur-Loire , Chazé-sur-Argos , Cheffes , Chenillé-Champteussé , Cornillé-les-Caves , Corzé , Courléon , Durtal , Écouflant , Écuillé , Erdre-en-Anjou , Étriché , Feneu , Gennes-Val-de-Loire (uniquement dans la partie au nord de la Loire) , Grez-Neuville , Huillé-Lézigné , Ingrandes-Le Fresne sur Loire , Jarzé Villages , Juvardeil , La Breille-les-Pins , La Chapelle-Saint-Laud , La Jaille-Yvon , La Lande-Chasles , La Ménitrié , La Pellerine , La Possonnière , Le Lion-d'Angers , Le Plessis-Grammoire ,

Les Bois d'Anjou , Les Hauts-d'Anjou , Les Ponts-de-Cé (uniquement dans la partie au nord de la Loire) , Les Rairies , Loiré , Loire-Authion , Longué-Jumelles , Longuenée-en-Anjou , Marcé , Mazé-Milon , Miré , Montigné-lès-Rairies , Montreuil-Juigné , Montreuil-sur-Loir , Montreuil-sur-Maine , Morannes sur Sarthe-Daumeray , Mouliherne , Neuillé , Noyant-Villages , Ombree d'Anjou , Rives-du-Loir-en-Anjou , Saint-Augustin-des-Bois , Saint-Barthélemy-d'Anjou , Saint-Clément-de-la-Place , Saint-Clément-des-Levées , Saint-Georges-sur-Loire , Saint-Germain-des-Prés , Saint-Lambert-la-Potherie , Saint-Léger-de-Linières , Saint-Martin-du-Fouilloux , Saint-Philbert-du-Peuple , Saint-Sigismond , Sainte-Gemmes-sur-Loire , Sarrigné , Saumur (uniquement dans la partie au nord de la Loire) , Savennières , Sceaux-d'Anjou , Segré-en-Anjou Bleu , Seiches-sur-le-Loir , Sermaise , Soulaire-et-Bourg , Thorigné-d'Anjou , Tiercé , Trélazé , Val d'Erdre-Auxence , Varennes-sur-Loire , Vernantes , Vernueil-le-Fourrier , Verrières-en-Anjou , Villebernier , Vivy

- Orne (61) : Alençon , Appenai-sous-Bellême , Aube , Auguaise , Aunay-les-Bois , Aunou-sur-Orne , Avrilly , Bagnoles de l'Orne Normandie , Barville , Bazoches-sur-Hoëne , Beaufai , Beaulieu , Beauvain , Belfonds , Belforêt-en-Perche , Bellavilliers , Bellême , Bellou-le-Trichard , Berd'huis , Bizou , Boëcé , Boitron , Bonnefoi , Bonsmoulins , Brethel , Bretoncelles , Brullemail , Buré , Bures , Bursard , Carrouges , Ceaucé , Cerisé , Ceton , Chahains , Chailloué , Champeaux-sur-Sarthe , Champsecret , Chandai , Charencey , Chemilli , Ciral , Colombiers , Comblot , Condé-sur-Sarthe , Corbon , Coulimier , Coulonges-sur-Sarthe , Cour-Maugis sur Huisne , Courgeon , Courgeoût , Courtomer , Crulai , Cuissai , Dame-Marie , Damigny , Domfront en Poiraise , Écorcei , Écouves , Essay , Fay , Feings , Ferrières-la-Verrerie , Gandelain , Gâprée , Godisson , Hauterive , Hêloup , Igé , Irai , Joué-du-Bois , Juvigny Val d'Andaine , L'Aigle , L'Hôme-Chamondot , L'Orée-d'Écouves , La Chapelle-Montligeon , La Chapelle-près-Sées , La Chapelle-Souëf , La Chapelle-Viel , La Chaux , La Ferrière-au-Doyen , La Ferrière-Béchet , La Ferrière-Bochard , La Ferté Macé , La Lande-de-Goult , La Madeleine-Bouvet , La Mesnière , La Motte-Fouquet , La Roche-Mabile , La Ventrouze , Lalacelle , Laleu , Larré , Le Bouillon , Le Cercueil , Le Chalange , Le Champ-de-la-Pierre , Le Mage , Le Mêle-sur-Sarthe , Le Ménil-Bérard , Le Ménil-Broût , Le Ménil-Guyon , Le Ménil-Scelleur , Le Pas-Saint-l'Homer , Le Pin-la-Garenne , Le Plantis , Les Aspres , Les Genettes , Les Menus , Les Monts d'Andaine , Les Ventes-de-Bourse , Loisail , Longny les Villages , Lonlay-l'Abbaye , Lonlay-le-Tesson , Lonrai , Macé , Magny-le-Désert , Mahéru , Mantilly , Marchemaisons , Mauves-sur-Huisne , Méhoudin , Ménil-Erreux , Mieuxcé , Montchevrel , Montgaudry , Mortagne-au-Perche , Mortrée , Moulins-la-Marche , Moutiers-au-Perche , Neauphe-sous-Essai , Neuilly-le-Bisson , Origny-le-Roux , Pacé , Parfondeval , Passais Villages , Perche en Nocé , Perrou , Pervençères , Pouvrai , Rai , Rémalard en Perche , Réveillon , Rives d'Andaine , Roupperoux , Sablons sur Huisne , Saint-Agnan-sur-Sarthe , Saint-Aquilin-de-Corbion , Saint-Aubin-d'Appenai , Saint-Aubin-de-Courteraie , Saint-Bômer-les-Forges , Saint-Brice , Saint-Céneri-le-Gérei , Saint-Clair-de-Halouze , Saint-Cyr-la-Rosière , Saint-Denis-sur-Huisne , Saint-Denis-sur-Sarthon , Saint-Ellier-les-Bois , Saint-Fraimbault , Saint-Fulgent-des-Ormes , Saint-Germain-de-la-Coudre , Saint-Germain-de-Martigny , Saint-Germain-des-Grois , Saint-Germain-du-Corbéis , Saint-Germain-le-Vieux , Saint-Gervais-du-Perron , Saint-Gilles-des-Marais , Saint-Hilaire-le-Châtel , Saint-Hilaire-sur-Erre , Saint-Hilaire-sur-Risle , Saint-Jouin-de-Blavou , Saint-Julien-sur-Sarthe , Saint-Langis-lès-

Mortagne , Saint-Léger-sur-Sarthe , Saint-Léonard-des-Parcs , Saint-Mard-de-Réno , Saint-Mars-d'Égrenne , Saint-Martin-d'Écublei , Saint-Martin-des-Landes , Saint-Martin-des-Pézerits , Saint-Martin-du-Vieux-Bellême , Saint-Martin-l'Aiguillon , Saint-Michel-Tubœuf , Saint-Nicolas-des-Bois , Saint-Ouen-de-Sécherouvre , Saint-Ouen-le-Brisoult , Saint-Ouen-sur-Iton , Saint-Patrice-du-Désert , Saint-Pierre-des-Loges , Saint-Pierre-la-Bruyère , Saint-Quentin-de-Blavou , Saint-Roch-sur-Égrenne , Saint-Sauveur-de-Carrouges , Saint-Sulpice-sur-Risle , Saint-Symphorien-des-Bruyères , Sainte-Céronne-lès-Mortagne , Sainte-Marguerite-de-Carrouges , Sainte-Marie-la-Robert , Sainte-Scolasse-sur-Sarthe , Sées , Semallé , Soligny-la-Trappe , Suré , Tanville , Tellières-le-Plessis , Tessé-Froulay , Torchamp , Tourouvre au Perche , Trémont , Val-au-Perche , Valframbert , Vaunoise , Verrières , Vidai , Villiers-sous-Mortagne , Vitrai-sous-Laigle

5. LIEN AVEC L'AIRES GÉOGRAPHIQUE

Le lien à l'origine de l'IGP « Volailles du Maine » repose sur des facteurs naturels et humains du territoire du Maine à l'origine d'une production de volailles présentant des caractéristiques spécifiques (poules, poulets, dindes, canards, pintades, poulardes, chapons et oies). Ces caractéristiques ont permis à cette production de construire et d'acquérir dans le temps une réputation.

Spécificité de l'aire

Facteurs naturels

L'aire géographique comprend les départements de la Sarthe, de la Mayenne et certains secteurs limitrophes de ces 2 départements. Elle correspond peu ou prou à la province historique du Maine.

Facteurs géopédologiques

L'aire géographique de l'IGP « Volailles du Maine » est une région de contact et de transition entre des formations géologiques différentes. La partie ouest correspondant à la bordure orientale du massif Armoricaïn se caractérise par des sols acides développés sur des schistes précambriens et offre un relief légèrement vallonné. La partie nord, en situation de pente douce, présente des sols plus profonds avec une bonne réserve utile en eau. La partie est correspondant au chevauchement du massif armoricaïn par les formations secondaires du bassin parisien est une zone intermédiaire avec la présence de sols sablonneux et calcaires. Au sud, on retrouve une zone alluvionnaire qui trouve son origine dans un réseau hydrographique naturel dense autour des affluents de la Maine. L'altitude se situe d'une façon générale entre 25 et 100 mètres. Avec un sommet à 416 mètres, le mont des Avaloirs est le point culminant de l'aire.

Le territoire, dans son ensemble, présente donc deux grands types de sol : des sols à tendance acide, très favorables à l'exploitation des prairies naturelles, ainsi que des sols calcaires propices à la culture des céréales.

Climatologie

L'aire géographique est caractérisée par un climat tempéré à tendance océanique avec une pluviométrie relativement homogène (650 à 800 mm/m²) et des amplitudes saisonnières limitées. La température moyenne mensuelle est homogène et varie entre 4 et 18° C. Les amplitudes thermiques entre saisons mais également entre le jour et la nuit sont plutôt faibles.

Ce climat caractérisé par une douceur d'ensemble et peu d'accidents climatiques (sans à-coups de température, de pluviométrie ou d'ensoleillement) favorise une large présence des volailles à l'extérieur.

Réseau hydrologique

Le réseau hydrologique naturel de l'aire géographique est dense. Il est composé de trois grandes rivières qui sont la Mayenne, la Sarthe et son affluent principal le Loir. Elles garantissent sur l'aire un approvisionnement en eau sans risque de pénurie. Celles-ci finissent leur course pour former la Maine au nord d'Angers. La Maine se jette dans la Loire marquant ainsi la limite sud de l'aire.

Facteurs humains :

L'aire géographique des « Volailles du Maine » est traditionnellement une région de polyculture-élevage où la volaille tient une place à part entière. Les traditions d'élevage de cette région sont aujourd'hui toujours présentes et se caractérisent notamment par un savoir-faire traditionnel d'utilisation des parcours comme point central de l'élevage des volailles du Maine. En période d'engraissement, les producteurs mettent ainsi à disposition des volailles de large parcours herbeux et arborés accessibles dès 9 heures du matin et ce jusqu'à la tombée de la nuit. Elles sont alimentées principalement avec des céréales. Une finition est également prévue pour les volailles festives et poulets de plus de 100 jours.

Dès 1960, les éleveurs du bassin du Maine se montrent un des précurseurs en matière de qualité des volailles. Ils établissent des cahiers des charges contrôlés par une structure indépendante pour les différentes espèces de volailles afin de répondre aux besoins des consommateurs urbains en quête de volailles fermières de qualité, et y ajoutent quelques décennies plus tard deux productions : chapons de pintades et mini-chapons. Déjà à cette époque, les cahiers de charges des « Volailles du Maine » prévoyaient une obligation de sortie des volailles.

Par ailleurs, la taille modeste des fermes et des troupeaux permet aux éleveurs de maintenir un lien entre l'homme et l'animal. Comme leurs aînés, les éleveurs d'aujourd'hui possèdent les connaissances techniques nécessaires à une bonne conduite des élevages. Cette expérience, acquise au fil des années, a permis de maintenir dans la durée une production de volailles de qualité tout en la faisant évoluer et progresser de façon à prendre en compte certaines attentes sociétales comme le bien-être animal.

Spécificités du produit

Les « Volailles du Maine » présentent pour toutes les espèces une bonne conformation, des os résistants, une chair dodue, une poitrine bien développée, large, longue et charnue, des cuisses charnues (à l'exception des poules pour ce dernier critère).

Leur état d'engraissement permet également d'obtenir :

- des poulets, dindes présentant une couche mince de graisse sur la poitrine, le dos, les cuisses;
- des pintades présentant une couche très mince de graisse sur la poitrine, le dos, les cuisses;
- des chapons, mini-chapons, poulardes, et chapons de pintade présentant une couche épaisse sur la poitrine, le dos, les cuisses;

- des oies présentant une couche de graisse modérée à épaisse sur la poitrine, le dos, les cuisses;
- des canards et poules présentant une couche de graisse modérée sur la poitrine, le dos, les cuisses.

Les « Volailles du Maine » pour le poulet, les dindes, la pintade, le chapon, le mini-chapon, la poularde, le chapon de pintade, l'oie, et le canard se caractérisent par des carcasses dont la pointe du sternum est flexible (non ossifiée) et pour la poule par des carcasses dont la pointe du sternum est rigide (ossifiée).

Lien causal

Les « Volailles du Maine » bénéficient ainsi d'un ensemble de paramètres naturels leur permettant d'utiliser et d'explorer au maximum les parcours extérieurs.

Le relief légèrement vallonné et les terrains dans l'ensemble peu séchants et à tendance acide donnent des parcours faciles à explorer permettant ainsi aux volailles de trouver un complément de nourriture tel que de l'herbe, mais aussi des vers de terre ou des insectes présents sur les parcours.

L'eau, issue de la pluviométrie mais également du réseau hydrographique, en quantité suffisante et présente tout au long de l'année, permet une production végétale et céréalière régulière qui est la base historique et immuable de la nourriture des « Volailles du Maine ». De plus, cette ressource régulière en eau a facilité et facilite encore l'implantation des plantes pérennes que sont les arbres et les haies bocagères. Ces derniers présentent pour les volailles un attrait pour l'exploration du parcours. Ils fournissent également un abri sur le parcours et une protection contre les éventuels prédateurs.

Le climat tempéré à tendance océanique est favorable à la pousse de l'herbe tout au long de l'année mais également à la sortie des animaux et ce, quelle que soit la saison, de 9 heures du matin au crépuscule.

Le savoir-faire des éleveurs du Maine est centré sur :

- l'utilisation de souches à croissance lente permettant un élevage long,
- la gestion optimisée des parcours avec des volailles dont la sortie à l'extérieur est incitée par les conditions climatiques et un environnement extérieur favorable,
- l'alimentation à base de céréales.

Ces méthodes anciennes d'élevage encore présentes aujourd'hui ont été à la base de la réputation des « Volailles du Maine ».

De nombreux écrivains (Racine, Scarron) ou gastronomes (Grimaud de la Reynière, Brillat-Savarin) ont ainsi consacré la qualité des « Volailles du Maine ». En 1668, Racine, célèbre écrivain français, dans "Les Plaideurs" écrivait : « Qu'il a mangé là-bas un bon chapon du Maine », mais la qualité des poules, poulets au grain, dindes, oies... n'était pas en reste. Louis XIV, Colbert, madame de Sévigné affirmaient s'en délecter.

Aux XVIIIème et XIXème siècles, la réputation des volailles du Maine égalait celle des volailles de Bresse, comme l'attestent des références historiques.

Entre les années 1950 et 1980, de nombreux marchés en vif existaient sur la région du Maine, les plus importants étant ceux du Mans, La Flèche, Loué et Château-Gontier. Ces marchés, très

réputés, attireraient des acheteurs de toute la France mais aussi de pays limitrophes comme la Belgique.

La production de volailles sur parcours dans le territoire du Maine représente encore aujourd'hui 20% de la valeur de l'agriculture produite sur ce territoire du Maine et d'autre part environ 20 % de la production des volailles française sous signes de qualité et d'origine, ce qui en fait un des plus gros bassins de production du pays.

Référence à la publication du cahier des charges

(article 6, paragraphe 1, deuxième alinéa, du présent règlement)